

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT

- 1 à 12 pages 200 F
- 16 à 28 pages 600 F
- 32 à 44 pages 1 000 F
- 48 à 60 pages 1 500 F
- Plus de 60 pages 2 000 F

ABONNEMENT ANNUEL

- TOGO 20 000 F
- AFRIQUE 28 000 F
- HORS-AFRIQUE 40 000 F

ANNONCES

- Récipissé de déclaration d'associations.. 10 000 F
- Avis de perte de titre foncier (1^{re} et 2^e insertion)..... 10 000 F
- Avis d'immatriculation 10 000 F
- Certification du JO 5 000 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi
Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à l'EDITOGO : Tél. (228) 21-37-18 Fax : 22-14-89 BP. 891 Lomé-Togo

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 21-27-01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)..... 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICUALTION

Le service du Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Kpalimé, Kara et Lomé.

Suivant réquisition, n° 22589 déposée le 17 septembre 2001, M. CHEHADE Hussein Hassan, profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité libanaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 244 ha 50 a 64 ca situé à Kpélé-Toutou, connu sous le nom de Eda-Monou et borné au nord par la propriété de DJESSOU Kodjo, au sud par la propriété FOLLY Kokou, à l'est par la propriété MELESSOUSSOU Atiga et à l'ouest par la propriété de MONTE Koffi et AMETONOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société d'Agriculture, d'Industrie et de Commerce SAGICOM et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22616 déposée le 27 septembre 2001, M. GNASSINGBE Essonam, profession de militaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04 a 79 ca situé à Kara, connu sous le nom de Campement et borné au nord par la propriété ISSA, au sud par la rue de l'Hôtel Kara de 20 m, à l'est par une ruelle de 6 m et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22817 déposée le 30 novembre 2001, M. TAÏROU Massoudi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Trésor, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 45 ca situé à Lomé Kélégou et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par les lots 235 et 246, à l'est par une rue non dénommée de 22 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de le propriété foncière
Dotsè Kodjo NYAKU